



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 15 février 2023

Délibération n° 2023-019

L'an deux mille vingt-trois le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/02/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice.

Absents excusés : M. PIETERS Marc.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaines de compétences par thèmes – Aide sociale

2023 – 019 Organisation de la journée festive 2023 au profit des aînés

Madame le Maire cède la parole à Mme DIERS de LABARRE Nathalie, adjointe déléguée aux aînés, qui présente à l'assemblée les devis liés à la venue d'un photographe au repas des aînés prévu le 5 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 11 voix POUR :

- De retenir le devis de la société SHOOT THE LAND domiciliée 16 Rue Amédée LUCAZEAU 17200 ROYAN qui réalisera un reportage de 200 photos polaroid pour la somme de 500 € TTC

Publication dématérialisée du 17-02-2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-202300215-2023_019

Reçu le 16-02-2023